



Délibération du gouvernement de la République, le 3 nivose an 12 (25/12/1803), décidant de l'implantation du lycée de Pontivy dans l'ancien couvent des Ursulines.

Référence du document reproduit :

- **Lettre de Maurice Ouvré, architecte, au maire de Lorient le 22/09/1964, à propos de la révision du projet de chapelle.**
Archives municipales de Lorient : 2M4

IVR53_20185606585A4

(c) Ville de Pontivy

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation